

Observation n°296 du 15/04/2023

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je constate que la procédure d'information du public n'a pas été respectée pour cette enquête publique, et par conséquent elle n'est pas valable :

- sa durée a été réduite d'une manière excessive
- l'absence de la mise en ligne de plusieurs éléments et notamment de l'arrêt de la Cour d'appel de BORDEAUX, l'absence de la mise en ligne de l'étude d'impact d'origine complétée par les études ultérieures et l'absence de la mise en ligne des études complémentaires menées par CALIDRIS en 2022.

Pour ces raisons, l'Enquête Publique est entachée d'irrégularités et doit être refaite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

David Manson, Président  
Association pour la Sauvegarde de l'Environnement et du Patrimoine Rural de  
Bournand, Vézières et Alentours  
88120 Vézières